

# Prise en compte de la biodiversité dans la gestion des forêts publiques

par Daniel CAMBON

***Des dispositions relatives  
à la restauration des terrains en  
montagne de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle  
à la récente instruction de 2009  
sur la conservation de la biodiver-  
sité, la question environnementale  
n'est pas chose nouvelle  
pour les forestiers publics.  
Daniel Cambon, nous décrit les  
divers dispositifs mis en place  
pour prendre en compte la biodi-  
versité dans la gestion courante  
des forêts publiques : de l'échelle  
nationale à celle de la parcelle.***

La biodiversité n'est pas quelque chose de nouveau pour les forestiers ! Nos prédécesseurs de l'Administration des Eaux & Forêts ont mis en œuvre le plus gros chantier national de réhabilitation de milieux naturels lancé par la loi sur la restauration des terrains en montagne de 1860. La plupart de nos belles forêts méditerranéennes en sont issues. Le massif de l'Aigoual en est l'exemple le plus connu.

A l'Office national des forêts (ONF) la première instruction sur la prise en compte de la biodiversité date de 1993. Elle sera suivie en 1995 par l'instruction sur les réserves biologiques. En 2004, la Stratégie nationale pour la biodiversité porte au premier plan les questions de conservation de la nature et l'ONF crée sa Direction pour l'environnement et le développement durable (DEDD). La biodiversité va désormais prendre place dans le contrat entre l'Etat et l'ONF. Cela va se traduire, suite au Grenelle de l'Environnement de 2007, par "Produire plus de bois en préservant mieux la biodiversité". En 2009, la nouvelle "Instruction sur la conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques" vient compléter les textes qui définissent le dispositif de prise en compte de la diversité biologique dans les forêts gérées par l'ONF.

Ce dispositif est développé aux différentes échelles spatiales : niveau national, forêt, parcelle, et éléments particuliers de la biodiversité. En voici les points essentiels.

## Au niveau national

Il s'agit de programmes pilotés par la Direction générale de l'ONF et déployés sur l'ensemble des forêts gérées :

- un réseau de conservation des ressources génétiques afin de garantir l'intégrité génétique de nos essences forestières et de conserver leurs capacités d'adaptation aux changements globaux ;

- un réseau de réserves biologiques constitué d'une part de réserves intégrales dans lesquelles les habitats forestiers sont laissés en libre évolution, et d'autre part de réserves dirigées pour assurer la gestion d'habitats et d'espèces sensibles. La Direction territoriale Méditerranée de l'ONF en compte une cinquantaine totalisant 42000 hectares, soit 10% de la surface des forêts domaniales. La plus grande est la réserve intégrale du massif des Maures (2500 ha) ;

- un pôle national d'entomologie forestière qui regroupe l'essentiel des compétences sur les insectes saproxyliques et dont la capacité d'expertise est reconnue au niveau international ;

- des réseaux naturalistes composés d'agents de tous grades qui ont des compétences dans diverses disciplines (mammalogie, ornithologie, herpétologie, entomologie, habitats-flore, mycologie). Ils mènent des inventaires et des suivis, prioritairement dans les réserves biologiques, et participent à des programmes de recherches sur la faune et la flore ;

- la base de donnée naturaliste (BDN), dont le déploiement est en cours, permet de pérenniser les observations naturalistes au sein de l'établissement. Mais son objectif est de prendre en compte la présence d'espèces sensibles lors des interventions sylvicoles. Des conventions d'échanges de données avec divers partenaires facilitent la mise à disposition mutuelle des connaissances naturalistes ;

- le Fonds pour l'environnement et le développement durable (FEDD). Il s'agit d'une ligne budgétaire dont l'ONF s'est doté afin de mettre en œuvre sa politique environnementale.

## Au niveau de la forêt

Cette partie du dispositif concerne directement les services de terrain gestionnaires des forêts.

- *La réglementation.* Lorsqu'une intervention se situe dans un espace protégé, ou dans l'habitat d'une espèce protégée, l'ONF met en œuvre des prescriptions environnementales permettant de respecter le code forestier, la réglementation sur les parcs nationaux, sur les réserves naturelles, les arrêtés de protections de biotopes, les espèces protégées ...

- *Des règles de sylviculture* privilégiant la régénération naturelle, le mélange des essences, la limitation du recours aux pesticides. Les OGM ne sont pas utilisés en forêt.

- *L'équilibre sylvo-cynégétique.* La régénération de la forêt, mais aussi la richesse du milieu naturel, passent par la gestion des grands ongulés. En effet, de trop importantes densités de cervidés peuvent conduire à l'appauvrissement de la flore et des cortèges entomologiques, alors que des sangliers trop nombreux exercent une forte pré-dation sur diverses espèces animales.

- *La mise en place d'îlots de sénescence.* Nos forêts sont relativement jeunes. Rares sont les massifs où l'on trouve des arbres pluricentenaires, comme dans la forêt domaniale de Saint-Guilhem-le-Désert. Afin de favoriser les cortèges saproxylophages, il est recommandé de conserver des surfaces de 0,5 à 5 ha jusqu'à la phase ultime de décomposition des bois. Ces îlots de sénescence représentent 2% de la surface des forêts domaniales dans la Direction territoriale Méditerranée. Le maillage d'îlots est particu-

**Photo 1 :**

Ilot de sénescence de pins sylvestres dans une parcelle régénérée  
Photo D. Cambon / ONF



lièrement dense dans le cœur du Parc national des Cévennes.

– *Natura 2000*. Quarante pourcents de nos forêts publiques en région méditerranéenne sont en site Natura 2000. L'ONF contribue donc fortement au réseau. Les nouveaux aménagements sont étudiés selon les prescriptions des DOCOB (documents d'objectifs), alors que les incohérences sont recherchées et rectifiées dans les plans de gestion plus anciens. Plusieurs contrats Natura 2000 concernent nos forêts, en particulier restauration de landes et de tourbières, mesures favorisant les bois sénescents. Au fur et à mesure que les conditions seront réunies, les chartes Natura 2000 seront signées.



## Au niveau de la parcelle

Il s'agit ici de permettre le maintien et le développement d'un pan de la biodiversité particulier aux milieux forestiers.

– Conservation de très vieux ou très gros arbres. Ces arbres à haute valeur biologique sont repérés et conservés. Il s'agit souvent d'arbres creux qui abritent chiroptères, oiseaux cavernicoles, insectes rares et de remarquables cortèges mycologiques.

– Conservation de bois mort, sur pied et au sol. En complément du maillage d'îlots de sénescence, au moins deux arbres morts sont conservés par hectare. En pratique, le nombre d'arbres morts est souvent bien supérieur.

Ces milieux ne sont pas reboisés et font l'objet de restauration, notamment par réduction du couvert forestier. Par exemple dans les Cévennes, des crêtes rocheuses sont déboisées afin de conserver l'habitat de l'Apollon, un papillon devenu très rare au fur et à mesure que la plante nourricière de ses chenilles est éliminée par l'ombre des arbres.

– Périodes de reproduction. Lorsque une espèce sensible est présente, les prescriptions environnementales applicables aux

### Photo 2 :

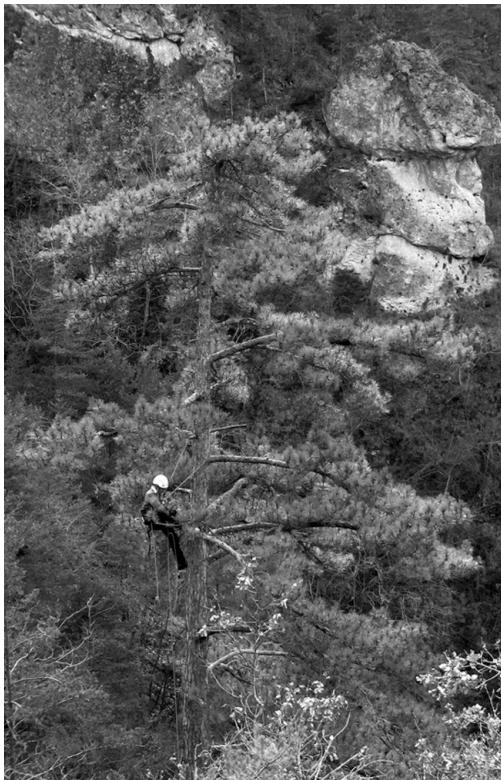
Le grand nègre des bois (*Minois dryas*), un papillon qui a besoin de clairières intraforestières  
Photo D. Cambon / ONF

## Au niveau des éléments particuliers de la biodiversité

De façon encore plus précise, certaines actions sont mises en œuvre très localement dès lors que des enjeux environnementaux très particuliers sont présents.

– Les essences rares et essences pionnières qui étaient éliminées par le passé font aujourd'hui partie du peuplement et peuvent accomplir leur cycle.

– Milieux ouverts, lisières, zones humides. Une forêt ce n'est pas que des arbres, ce sont aussi des cours d'eau, des tourbières, des landes, des pelouses, des garrigues ... autant de milieux ouverts intraforestiers qui abritent une flore et une faune remarquables.



### Photo 3 :

Récolte de greffons sur un vieux pin de Salzmann  
Photo D. Cambon / ONF

Daniel CAMBON  
Responsable  
du service forêt  
Agence interdéparte-  
mentale Hérault-Gard  
de l'Office national  
des forêts  
505 rue de la Croix  
Verte BP 74208  
34094 Montpellier  
cedex 5  
Mél :  
daniel.cambon@onf.fr

chantiers limitent la période d'intervention afin qu'il n'y ait pas d'échec de reproduction.

– L'ONF participe à plusieurs plans nationaux d'actions (PNA). La Direction territoriale Méditerranée est fortement concernée par le PNA relatif à l'aigle de Bonnelli, dont au moins un tiers de la population française niche dans les forêts publiques.

– Programme de conservation du pin de Salzmann. Il s'agit d'une des essences forestières parmi les plus rares et les plus menacées. Le programme de conservation piloté par l'ONF vise à cartographier les peuplements relictuels, à évaluer leur état de conservation, à connaître leur diversité et leur variabilité génétique, et à constituer des plantations conservatoires.

Les forêts publiques recèlent une grande biodiversité, encore mal connue et en cours d'exploration. Cette richesse est le résultat de la gestion pratiquée jusqu'à nos jours. Ajoutons que la gestion forestière ne fait appel que rarement aux produits pesticides, de ce fait les forêts constituent parfois un ultime refuge pour diverses espèces qui ont disparu d'autres milieux utilisés par les activités humaines. La prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante multifonctionnelle de ces forêts permettra la conservation, et probablement l'accroissement, de leur richesse écologique.

**D.C.**

## Résumé

La biodiversité n'est pas une nouveauté pour les forestiers dont le travail de plusieurs générations a abouti à la constitution des belles et riches forêts que nous connaissons. A l'Office national des forêts les questions de biodiversité ont commencé à prendre de l'ampleur à partir de 1993. Depuis, plusieurs événements nationaux ont été traduits par des textes internes d'application ayant donné un dispositif de prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques. Ce dispositif est déployé aux diverses échelles spatiales, depuis les programmes nationaux jusqu'aux éléments particuliers de la biodiversité identifiés au fin fond d'une parcelle forestière, refuge ultime de certaines espèces devenues rares.

## Summary

### Taking biodiversity into account when managing public woodlands

Biodiversity is not something new to forestry professionals whose work over several generations has resulted in the emergence of the rich and beautiful forests as we know them today. Within France's National Forestry Commission (ONF), the issues of biodiversity really came to the fore as of 1993. Since then, several events of national scope have given rise to internal operational documents setting out the framework for taking biodiversity into account in the day-to-day management of publicly-owned forests. These framework guidelines have taken effect at various territorial levels, starting with national programmes on down to the detailed features of biodiversity identified in the very depths of a single forest plot, the final refuge of certain species now become rare.

## Riassunto

### Presa in conto della biodiversità nella gestione delle foreste pubbliche

La biodiversità non è una novità per i forestali di cui il lavoro da parecchi generazioni ha portato alla costituzione delle belle e ricche foreste che conosciamo. All'Ufficio Nazionale delle Foreste le questioni di biodiversità sono cominciate a prendere ampiezza dal 1993. Da allora, parecchi eventi nazionali sono stati tradotti da testi interni di applicazione che hanno dato un dispositivo di presa in conto della biodiversità nella gestione corrente delle foreste pubbliche. Questo dispositivo viene spiegato a diverse scale spaziali, dai programmi nazionali fino agli elementi particolari della biodiversità identificati nel fondo estremo di una particella forestale, rifugio ultimo di alcune specie diventate rare.